

Paris, le 31 mai 2016

Monsieur le Président,

Ça va mieux! Vous dites que ça va mieux monsieur le président de la république. Ça doit être vrai, monsieur le président, puisque vous êtes président et nous simples citoyens. Si vous, président, dites que ça va mieux c'est donc que ce que nous vivons est faux car, en tant que président, vous avez forcément raison! Ça va donc mieux monsieur le président de la république.

Et pourtant, même si pour notre économie, vous avez l'impression du début de l'amorce d'une amélioration possible, nous sommes loin des promesses initiales de votre mandat!

Non, et vous le savez monsieur le président, notre économie n'est pas convalescente, elle est un peu moins malade. Nous, employés du privé et du public, chômeurs de courte ou longue durée, précaires, l'avons compris depuis longtemps, nous sommes très loin de voir la fin du tunnel.

Par contre, que faites-vous, vous président élu sur des principes de gauche? De la sociale démocratie ? Non, du libéralisme économique. Vous cassez les conquêtes sociales et foulez au pied tout débat démocratique.

En effet, le gouvernement passe en force le projet de loi travail, en faisant usage du 49,3 (constitutionnel mais peu démocratique!). Et ce, malgré les massives oppositions que suscite ce projet et les mobilisations induites. Oui, il y a un rejet massif des citoyens et le débat attendu à l'assemblée nationale n'a pas eu lieu car vous aviez peur des réactions, légitimes, de nous, vos concitoyens, ceux qui vous ont élu.

Ce projet de loi comporte une logique globale de remise en cause des conquêtes sociales et institue l'inversion de la hiérarchie des normes, faisant primer l'accord d'entreprise sur l'accord de branche et la loi elle-même. Il est générateur d'inégalités de traitement, et cela serait lourd de conséquences tant pour les salariés du privé que du public, nous n'en sommes pas dupes. De plus, le code du travail cesse d'être un socle de garanties. Enfin, dans le public, la loi sur la rénovation du dialogue social de 2010 permet la conclusion d'accords. Avec le développement de la politique contractuelle dans le public, la déréglementation devient une réalité. Les fonctionnaires en ont déjà un avant goût dans le versant hospitalier, avec l'accord de flexibilité sur les 35 heures, passé en force à l'APHP, malgré une opposition majoritaire.

S'agissant des 35 heures, le rapport Laurent est sur le point de sortir. Ce ne doit pas être l'occasion d'un fonctionnaire bashing. Pour Solidaires, la question des 35 heures est étroitement liée à celles des conditions de travail qu'il faut examiner dans le même temps.

Solidaires Finances Publiques dénonce le déni de démocratie dont fait preuve le gouvernement et exige le retrait immédiat du projet de loi travail.

Hasard du calendrier ou plus sûrement communication bien orchestrée de la part du gouvernement. En tout cas, les nouvelles tombent les unes après les autres et ne sont que les déclinaisons des politiques d'austérité décidées par nos gouvernements successifs. En effet, avant les discussions parlementaires sur le budget 2017, les lettres de cadrage sont envoyées dans les différents ministères.

La recherche d'économies se poursuit mettant en danger l'action publique et les services qui les mettent en œuvre.

Ainsi, Michel Sapin déclare que pour rentrer dans le cadre de réduction du déficit public (qui ne doit pas dépasser 3% du PIB), le gouvernement recherche 1,9 milliards d'économie pour 2016 et 2 milliards pour 2017. Cette quête se décline une fois de plus et une fois de trop, en réduction des effectifs de la fonction publique.

Ainsi, le ministre de l'économie et du budget déclare que les effectifs publics devront se réduire de 2% et qu'un gel de toute mesures catégorielles doit s'appliquer dans l'ensemble des ministères dits non prioritaires. Sommes nous si mal encadrés par des dirigeants politiques qui à l'augure de leur faiblesse intellectuelle considèrent qu'il faille supprimer des combattants avant d'engager une campagne ! Et comment ne pas mettre en avant un comparatif entre les 2 milliards d'économies demandés et les 60 milliards de fraude fiscale en France...

Si on projette à la DGFIP, la réduction annoncée de 2% des effectifs, le chiffre de 2226 semblerait être le volume d'emplois en moins pour l'année 2017.

Pour Solidaires Finances Publiques, ces choix ne sont plus supportables ni acceptables, la DGFIP dans le contexte actuel, a un rôle capital à jouer en matière de recettes fiscales. Ainsi la lutte contre le blanchiment d'argent qui finance en partie le terrorisme, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale révélées par les affaires Luxleaks, Panama Papers, sont aussi des missions hautement prioritaires. A moins, naturellement, que par faiblesse ou concussion nos gouvernements n'en n'aient, ni envie ni intérêt.

Il ne faut pas oublier non plus que la DGFIP devra mettre en œuvre, s'il est voté par le parlement, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Nous devons dire STOP à la dégradation des conditions de travail, au manque de reconnaissance des agents, aux suppressions d'emplois et au sacrifice du service public.

La DGFIP a perdu 35 000 emplois depuis 2002 et subit des coupes budgétaires drastiques qui obèrent son fonctionnement tout en faisant face à une charge de travail en constante augmentation. Parallèlement, les restructurations s'enchaînent et riment avec déstructuration : aucun agent de quelque grade qu'il soit, ni aucune mission n'y échappe.

Par contre, la DGFIP poursuit sa stratégie, compensatoire, de service public virtuel. Elle supprime ou réduit les accueils physiques au mépris des besoins réels de la population en termes de contacts « humains ».

Solidaires Finances Publiques exige donc des moyens et une reconnaissance pour travailler dans de bonnes conditions, tant pour les agents que pour les contribuables et donc :

- stopper les suppressions d'emplois,
- établir un plan pluriannuel de recrutement,
- recruter les listes complémentaires des concours ouverts,
- décider un moratoire sur les restructurations et engager une réflexion sur l'accès au service public, son implantation et sa couverture territoriale,

- la reconnaissance et les droits des agents doivent enfin être les véritables priorités. Il en va ainsi des règles de gestion : nous nous opposerons à toute tentative de déréglementation et de régression en la matière.
- De la même manière, la perte de pouvoir d'achat est inacceptable ; de ce point de vue, un plan de promotions interne ambitieux, une revalorisation des régimes indemnitaires et du remboursement des frais de déplacement sont des mesures légitimes et nécessaires. Nous rappelons enfin notre opposition à toute modulation individuelle de la rémunération.

Concernant le contexte social au sein de la DGFIP, en directe relation avec les faits et les exigences relatés précédemment, nous saluons les nombreuses actions qui ont lieu depuis de nombreuses semaines et qui actuellement sont en train de s'amplifier.

Des piquets de grève, des grèves, des distributions de tracts, des discussions avec les contribuables, des interactions avec les médias, avec les autorités locales...Ceci est en exercice en Corse, dans l'Aude, les Hautes Alpes, la Marne, les Landes, l'Eure, les Bouches du Rhône, la Réunion, la Nièvre, à Paris, le Val de Marne, le Gard, le Lozère et bien évidemment les Pyrénées Orientales département emblématique s'il en est.

Concernant plus particulièrement ce dernier département, fort de l'appui des agents (le taux de grévistes est en moyenne journalière de 70%) et de la population qui malgré la gêne occasionnée pendant cette période de campagne sur l'impôt sur le revenu, comprend et soutient leur action, et bien que profondément et surtout attaché au service public, les agents ont décidé de poursuivre leur mouvement.

La seule réponse que Bercy ait daigné leur envoyer, est de menacer les principaux représentants syndicaux de sanctions disciplinaires ! Que de peurs et d'incompétences !

Cela ne fait que renforcer nos représentants et les agents dans leurs déterminations et dans leurs certitudes quant à leur combat légitime.

Leurs et nos revendications, c'est l'emploi !

Pour revenir à ce qui nous concerne plus particulièrement, c'est-à-dire aux enjeux de cette CAPN.

Au vu de la situation catastrophique des effectifs d'agents C à la DGFIP, cette année encore et comme toujours, les élus ont obtenu le 15 avril dernier une audience auprès de Monsieur MAGNANT, nouveau sous directeur en charge des ressources humaines. Notre démarche était simple, porter les revendications des agents en terme de recrutement et exiger l'appel immédiat des listes complémentaires des concours internes et externes (1251 lauréats) pour une affectation au plus tôt.

La douche a été froide et la consternation totale ! Sous couvert de problèmes budgétaires, de manque de visibilité quant au nombre de départs à la retraite en 2016 et du nombre de refus de prise de poste, au 13 juin prochain, des agents issus des derniers concours externes et internes, l'administration ne s'engage quasiment à rien. Tout au plus, Monsieur MAGNANT évoque t'il un possible recrutement à hauteur de plusieurs centaines d'agents dont l'annonce aurait lieu au mois de juin ! De quel mois de juin et de quelle année ? Nous sommes presque au mois de juin, avez-vous quelques annonces croustillantes dont vous souhaiteriez nous entretenir.

Quant aux règles de gestion et d'affectation, l'administration doit impérativement revoir sa copie.

En effet, après avoir rencontré l'administration en groupe de travail ou en groupe de travail avorté, celle-ci a décidé, unilatéralement, d'affecter, l'année dernière, les lauréats du concours RAN/ALD. Nous vous avons montré, lors du mouvement général la bêtise d'une telle nouveauté. En effet et ce uniquement pour exemple, un agent affecté RAN/ALD de Marseille en 2015 au national, puis GESFI Marseille en local, poste lui convenant parfaitement après quelques mois d'expérience, a dû au mouvement général de 2016 redemander la même affectation au national, avec la dominante GESFI. Où sont les gains attendus en terme de visibilité et de gestion ?

De plus, cette année, en dehors de toute logique rationnelle et humaine l'administration a décidé que le délai de séjour pour toute première affectation serait de 3 ans !

Donc, plus d'affectation des stagiaires à la mission/structure et durée de séjour allongée : le choix politique est donc clair : laisser la main aux directeurs locaux pour une affectation en toute opacité. Pourtant la règle d'une affectation à la mission structure dans une RAN avait été entérinée lors du cycle de discussions sur les règles de gestion fusionnées mais en plus, vous avez la délicatesse exacerbée de laisser les premiers affectés dans cette situation pendant 3 ans. Vous êtes une honte à une pensée rationnelle, vous ne pensez que sur le court terme et ne savez pas appréhender au delà.

Nous devons également rappeler avec force certains éléments que nous dénonçons CAP après CAP car ils sont encore et toujours d'actualité. Solidaires Finances Publiques affirme haut et fort que la formation constitue un droit pour les agents et un devoir pour l'administration.

Nous exigeons une amélioration des formations initiales avec notamment un allongement de la durée à 6 mois pour les agents C.

Solidaires Finances Publiques revendique la création d'un statut « agent en 1^{ère} installation ». Aujourd'hui, les agents stagiaires arrivent dans les services avec un minimum de formation et sur des postes de titulaires vacants.

Ceci entraîne des difficultés dans l'accomplissement de leurs missions (fiscalité de plus en plus complexe, polyvalence accrue...etc.) et peut amener à des problèmes de titularisation.

Pour Solidaires Finances Publiques, les agents nouvellement recrutés doivent être affectés en renfort et bénéficier de l'aide d'un véritable tuteur, formé, reconnu et disponible tout au long du stage probatoire. De plus, il faut que des points d'étapes deviennent systématiques afin que l'agent soit réellement accompagné dans l'appréhension de son métier.

Quant à la promotion dont nous allons débattre aujourd'hui, de nombreux points sont à mettre en exergue:

- nous le savons déjà, de nombreuses reprises d'anciennetés ne vont être traitées que tardivement, voire avec un excès de lenteur ! Les premières affectations de juin 2016 seront donc très certainement pénalisées pour le mouvement général de 2017. C'est ainsi que nous ne parlons que des rapprochements puisque pour ceux qui n'ont droit qu'à une mutation pour convenance personnelle, vous avez trouvé le moyen de vous laisser du temps !

Pour Solidaires Finances Publiques, tous les agents d'une même promotion doivent être reclassés au 31.12.N.

- un autre point et qui est d'importance concerne la durée de préparation de la CAP de première affectation. Elle est beaucoup trop courte et ne nous permet pas de contacter raisonnablement et sereinement nos nouveaux collègues. N'oublions pas que la plupart des primo affectés découvrent l'univers de l'administration et de ses règles parfois compliquées. Nous avons, nous organisations syndicales, un devoir de réponse à leurs interrogations, et la pédagogie prend du temps. Temps dont nous ne disposons pas !

- il est vrai que tout chiffre n'a de valeur que dans l'interprétation qu'on lui donne. Ceci étant posé, on peut en noter quelques uns qui auraient tendance à nous faire bisquer.

Le nombre de rapprochements satisfaits est en chute massive par rapport à l'année 2015 : 46% au lieu de 66%.

Pour une promotion équivalente, le nombre de renonçants a triplé avant la parution du projet, 47 pour 18.

Vous avez en partie vidé l'Ile-de-France lors du mouvement des titulaires, ce qui a permis de le fluidifier mais la contrepartie est que 60% des nouveaux agents y sont affectés, dont 150 d'office.

Nous en resterons là en ce qui concerne les chiffres, car nous aurons bien l'occasion d'en rediscuter lors de nos débats en CAP.

